

Valence, le 22 avril 2025

Chère sœur, cher frère,

Vous êtes cordialement invité(e) à l'Assemblée générale de l'Association culturelle Valence 2 Rives :

**Le dimanche 18 mai 2025 à 9h15 au Temple de Bourg-lès-Valence
Accueil et émargement dès 8h45, temps spirituel à 9h et début d'AG à 9h30**

Proposition d'ordre du jour :

a) Election du bureau de l'assemblée, propositions :

- Président : Pasteur LAIPE Roland
- Secrétaires : Mme MAGNET Sylvie et M. ROQUE Jean-Daniel
- Questeurs : Messieurs FAURIEL Jacques, GENTHON Jean-Luc et MALECOT Jean-Luc

b) Adoption de l'ordre du jour

c) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 03 mai 2024

d) Examen et débat du rapport d'activités V2R

e) Approbation des comptes de l'année 2024 (PJ) et projet de budget 2025

Nomination du Commissaire aux Comptes (CAC) : M. Guillaume JARRAND-MARTIN, Cabinet AUDITEO

f) Election complémentaire au CP de V2R, proposition par le Conseil de Paroisse de BLV :

- **CHASTEL Nicole** en remplacement de PENEL Michel, démissionnaire pour raison de santé.

g) Projets V2R :

- Eglise verte : la commission environnement prépare une proposition en vue de l'adhésion de l'AC V2R au label Eglise verte.
- Autres projets (voir rapport d'activités)
 - Repas 6x6 : entre membres des 3 paroisses
 - Développer les temps de convivialité : repas partagés, verres de l'amitié afin de favoriser les relations fraternelles

L'ensemble des documents sont consultables sur le site de V2R : valence2rives@epudf.org et quelques exemplaires seront disponibles sur les lieux de culte

Les pasteurs clôtureront ce temps d'AG par un moment de recueillement, suivi du verre de l'amitié et d'un repas partagé.

Dans l'attente de ce jour, nous vous adressons chère sœur, cher frère, mes fraternelles salutations

La Présidente, pour le CP deV2R

Sylvie COTTE

Pour les membres inscrits sur la liste électorale avant le 31 décembre 2024 le vote par pouvoir est admis. S'il ne vous est pas possible de participer à l'assemblée générale, vous pouvez utiliser le bulletin ci-dessous et le remettre à un autre membre électeur. Attention, un même électeur ne peut, outre sa voix, disposer de plus d'un pouvoir donc assurez-vous que la personne n'en a pas déjà reçu un.

Je soussigné(e), membre de l'Eglise Protestante Unie de

Valence deux Rives donne pouvoir à

.....
Pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale de l'EPU V2R le 18 mai 2025 à Bourg-
lès-Valence

Indiquer « Bon pour pouvoir », date, lieu et signature